



PROVINCE DE QUÉBEC

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE HARRICANA
CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES LA PASSERELLE
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAL 16 JUIN 2023

Session ordinaire du conseil d'établissement du Centre d'éducation des adultes La Passerelle tenue en présentiel, le vendredi seize juin deux-mille-vingt-trois à neuf heures.

PRÉSENCES

Mesdames Audrey-Maude Trudel, **présidente**, représentante communauté
Geneviève Tremblay, représentante des entreprises
Amélie Cloutier, **vice-présidente**, représentante des entreprises
Marie-France Petit, membre personnel soutien
Céline Goulet, membre personnel professionnel
Marilyne Faucher, membre personnel enseignant
Noémi Charest, membre personnel enseignant

Aussi présent :

Monsieur David Simard, directeur du centre

ABSENCES

Madame Cynthia Élément, représentante communauté
Madame, Claude Bérubé, membre personnel soutien
Monsieur Samuel Beaulé, représentant des étudiants
Monsieur Alexis Turgeon, représentant des étudiants
Monsieur Pierre Gilbert, membre personnel enseignant

1. ACCUEIL DES MEMBRES ET OUVERTURE DE LA RÉUNION

La présidente, Mme Trudel, souhaite la bienvenue aux membres et procède à la lecture de l'ordre du jour.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CE-578-23 IL EST RÉSOLU, sur proposition de Mme Marilyne Faucher

QUE l'ordre du jour de cette réunion soit adopté tel que déposé avec l'ajout du point « 6.3.1 consultation PEVR 2023-2027 du CSS Harricana » et en laissant ouvert le point *Autres sujets*.

ADOPTÉ.



**3. ADOPTION DU
PROCÈS-
VERBAL DE LA
RENCONTRE DU
17 MARS 2023**

CE-579-23 IL EST RÉSOLU, sur proposition de Mme Céline Goulet

QUE le procès-verbal de la rencontre du 17 mars 2023 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ.

4. SUIVI AUX RÉOLUTIONS

Aucun suivi n'est nécessaire

5. INTERVENTIONS DU PUBLIC

Aucune intervention du public

6. INFORMATIONS ET CORRESPONDANCES

6.1 Nouvelle documentation pour les membres du CÉ

La présidente informe les membres qu'elle a reçu une carte en provenance des représentants du personnel de soutien. Le personnel de soutien est actuellement en période de négociation pour le renouvellement de leur convention collective. Les représentants soulignent et rappellent l'importance du travail effectué par leurs membres.

6.2 Évolution des ETP

M. Simard présente et remet un graphique de l'évolution des ETP. On peut constater une augmentation de 11,8 ETP par rapport à la moyenne des 5 dernières années. Également, une augmentation de 23 ETP est observable par rapport à la dernière année scolaire (2022-2023). Les résultats obtenus vont permettre au Centre de maintenir ses services et de planifier d'éventuels projets de développement.

6.3 Consultation sur le choix des manuels scolaires (doc)

M. Simard présente la liste des manuels scolaires qui ont été sélectionnés par l'équipe d'enseignants afin de répondre le plus adéquatement possible aux différents besoins pédagogiques. Les membres du conseil d'administration sont en accord avec les choix effectués par l'équipe-Centre. Dans le cas des élèves qui pourraient rencontrer des difficultés financières à se procurer des manuels, l'ange du Centre, en lien avec le Fonds Ange-Gardien, analysera la situation avec l'élève.

6.3.1 Consultation sur le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) du CSS Harricana.

M. Simard remet aux membres une copie du plan stratégique 2023-2027 du ministère de l'Éducation. Il remet également une copie du plan d'engagement vers la réussite du CSS Harricana 2023-2027 (PEVR). Le PEVR du CSS s'imbrique dans le plan stratégique du ministère de l'éducation. Les membres et la direction en font la lecture et l'analyse des résultats présentés ainsi qu'une lecture de la mission, de la vision et des valeurs. Le projet éducatif du Centre d'éducation des adultes La Passerelle va s'intégrer aux enjeux et aux orientations que l'on retrouve dans le PEVR afin de contribuer à certains des objectifs ciblés par le CSS. Les membres sont d'accord avec le PERV présenté par le CSS.

6.4 Préparation de l'organisation scolaire pour 2023-2024

6.4.1 Pavillon Amos, Barraute et Établissement de détention d'Amos - Bonification FIS

M. Simard mentionne que le projet initié en cours d'année 2022-2023 sera reconduit (ajout d'un groupe les vendredis). Il y aura donc des groupes au secteur des classes adaptés du lundi au vendredi.

- Bonification Francisation

M. Simard informe les membres que le gouvernement du Québec a créé « Francisation Québec ». Pour l'instant la transition présente quelques difficultés. La MRC reçoit plusieurs nouveaux travailleurs. M. Simard annonce l'ouverture d'un groupe à temps partiel supplémentaire (Lundi a.m. et mercredi a.m.). Il est fort probable qu'un autre groupe sera formé en cours d'année afin de répondre à des travailleurs Chiliens de l'entreprise Mc Donald.

6.4.2 Délocalisation des services pédagogiques chez les partenaires :

- Centre Femmes Ressources : (numérique)
- MRAR : (Français/mathématiques)
- Les Jardins du Patrimoine : (numérique)
- Ben Deshaies : (Francisation)
- Municipalités : (numérique - en développement)

M. Simard indique que l'orientation actuelle est de maintenir une offre de service « Initiation au numérique »

au Centre femmes ressources et à la résidence Les Jardins du Patrimoine. Mme Ouellet fait actuellement du démarchage pour débiter des groupes directement dans les installations des municipalités partenaires. Une présentation a été effectuée auprès des agents de développement de la MRC afin de les informer de l'offre de service du CÉA La Passerelle. La francisation dans les installations de Ben Deshaies devrait se poursuivre. Pour ce qui est de la classe au MRAR, le directeur général du MRAR est d'accord à poursuivre le partenariat pour contrer le décrochage.

6.5 Évaluation du plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence

M. Simard informe les membres qu'aucune plainte n'a été formulée en lien avec l'intimidation et la violence au Centre La Passerelle en 2022-2023. Il mentionne que le travail de prévention effectué par l'ensemble de l'équipe-Centre est à l'origine de ce constat. Les membres sont très satisfaits de l'état de situation.

6.6 Consultation sur le bilan des activités parascolaires et le fond à destination spéciale

Mme Petit présente l'état financier du fonds à destination spécial utilisé pour le Gala reconnaissance. Un surplus de 660.04\$ a été généré. Il est convenu de transférer cette somme pour l'organisation du Gala reconnaissance 2023-2024. Mme Petit fait une présentation des activités réalisées à la vie étudiante. De multiples activités ont eu lieu afin de couvrir différents volets (culture, art, alimentation, sport, orientation scolaire, bien-être ...).

6.7 Consultation sur le mécanisme de consultation des élèves

- Référentiel sur le bien-être du MEQ

En lien avec le projet éducatif 2023-2027, M. Simard mentionne que le ministère de l'Éducation devrait déposer un référentiel sur le bien-être. Les indicateurs de ce référentiel seront utilisés pour s'assurer du bien-être des élèves au sein du CÉA La Passerelle. Actuellement, les rencontres avec la technicienne en travail social, la technicienne en loisirs et les rencontres avec les intervenants externes (MRAR) permettent aux élèves plus réservés de s'exprimer. Des groupes de discussion jumelés avec des déjeuners/collations gratuites sont aussi de belles occasions pour obtenir les commentaires des élèves.



7. PRÉSENTATION DES DOSSIERS POUR ADOPTION OU APPROBATION

Le directeur présente le budget initial pour l'année scolaire 2023-2024. Le Centre aura un budget équilibré. Les mesures protégées et dédiées sont incluses dans le budget.

7.1 ADOPTION DU BUDGET INITIAL 2023-2024

CE-580-23 IL EST RÉSOLU, sur proposition de Mme Amélie Cloutier

QUE le budget initial 2023-2024 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE.

7.2 ADOPTION DU PROJET ÉDUCATIF 2023-2027

M. Simard présente le résultat des échanges, discussions, réflexions en lien avec la confection du projet éducatifs 2023-2027.

CE-581-23 IL EST RÉSOLU, sur proposition de Mme Geneviève Tremblay

QUE le projet éducatif 2023-2027 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE.

7.3 Règles de conduite et règles de sécurité à l'agenda scolaire

M. Simard présente les règles de conduite et de sécurité que l'on retrouve à l'intérieur de l'agenda scolaire 2023-2024 qui sera remis aux élèves lors des accueils. Les membres regardent également les règles que l'on retrouve dans l'agenda scolaire des classes adaptées.

CE-582-23 IL EST RÉSOLU sur proposition de Mme Noémie Charest,

QUE les règles de conduite et les règles de sécurité inscrites au document remis aux élèves lors de l'accueil soient approuvées telles que présenté.

APPROUVÉE.

7.4 Normes et modalités d'évaluation des apprentissages

Le directeur présente le document « Normes et modalités d'évaluation des apprentissages ». Ce document encadre



l'évaluation des apprentissages. Les membres constatent que ce document est le résultat d'un travail collaboratif des enseignants avec la direction et qu'une mise à jour est effectuée annuellement selon les directives transmises par le ministère de l'Éducation.

CE-583-23 IL EST RÉSOLU, sur proposition de Mme Amélie Cloutier,

QUE les normes et modalités d'évaluation des apprentissages soient approuvés tels que présenté.

APPROUVÉE.

7.5 Établissement des coûts des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe

Les coûts des cahiers sont vendus à prix coutant avec une majoration de 1 \$ pour tenir compte des frais de transport. Les élèves peuvent donc obtenir tous les cahiers directement au secrétariat et profiter des tarifs préférentiels obtenus par le Centre.

CE-584-23 IL EST RÉSOLU, à l'unanimité,

QUE les coûts des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe soient approuvés tel que présenté.

APPROUVÉE.

7.6 Contributions financières exigées (frais d'inscription)

Le directeur mentionne, en conformité avec les directives ministérielles, qu'il n'y a pas de frais d'inscription chargé aux élèves.

CE-585-23 IL EST RÉSOLU, sur proposition de Mme Amélie Cloutier,

QUE les contributions financières exigées aux élèves (frais d'inscriptions) soient approuvées telles que présenté.

APPROUVÉE.



7.7 Utilisation des locaux mis à la disposition de l'établissement

✓ Festival H₂O

Le directeur mentionne que le CSS Harricana a une politique interne pour encadrer le prêt des locaux. En résumé, le Centre peut prêter ou louer des locaux à des organismes sans buts lucratifs. À l'occasion, des locaux sont prêtés pour des rencontres du Service des ressources matérielles, du Service des ressources humaines ainsi que du Service éducatif du CSS Harricana. Actuellement, la ville d'Amos, par l'intermédiaire des responsables du festival H₂O a formulé une demande pour utiliser la salle à dîner du Centre ainsi que 2 salles pour effectuer des rencontres pendant la tenue du festival.

CE-586-23 IL EST RÉSOLU, sur proposition de Mme Marie-France Petit,

QUE l'utilisation des locaux mis à la disposition de l'établissement soient approuvées telles que présenté.

APPROUVÉE.

8. AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet n'est ajouté.

9. PROCHAINE RENCONTRE : 29 septembre 2023

La prochaine rencontre du conseil d'établissement se déroulera le 29 septembre 2023. (Date à confirmer)

Un projet de rencontres pour 2023-24 est proposé. Les dates seront à confirmer au début de la prochaine année scolaire.

Les membres sont satisfaits de la rencontre. Mme Trudel remercie les membres du CÉ et l'équipe du Centre.

CE-587-23 IL EST RÉSOLU, sur proposition de Mme Céline Goulet,

QUE l'assemblée soit levée.

Il est 11 h 14

ADOPTÉE.

10. ÉVALUATION ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Audrey-Maude Trudel, présidente

David Simard, secrétaire